

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/07

Date : 4 mars 2011

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : M. le juge Bruno Cotte, juge président
Mme la juge Fatoumata Dembele Diarra
Mme la juge Christine Van den Wyngaert

**SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE**

LE PROCUREUR

c. GERMAIN KATANGA ET MATHIEU NGUDJOLO CHUI

Public

Avec 1 annexe publique et 1 annexe confidentielle

**Enregistrement au dossier de pièces présentées lors des audiences du
24 et 25 février 2011**

Origine : Le Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
M. Luis Moreno-Ocampo
M. Eric MacDonald

Le conseil de Germain Katanga
Me David Hooper
M. Andreas O'Shea
Le conseil de Mathieu Ngudjolo Chui
Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila
Me Jean-Pierre Fofé Djfia Malewa

Les représentants légaux des victimes
Me Fidel Nsita Luvengika
Me Jean-Louis Gillisen

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
Mme Silvana Arbia
Le greffier adjoint
M. Didier Preira

La Section d'appui à la Défense

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale (la « Cour ») ;

VU l'article 64-10 du Statut de Rome et la règle 137-1 du Règlement de procédure et de preuve qui prévoit que le Greffe constitue et tient à jour le dossier de la procédure devant la Chambre de première instance ;

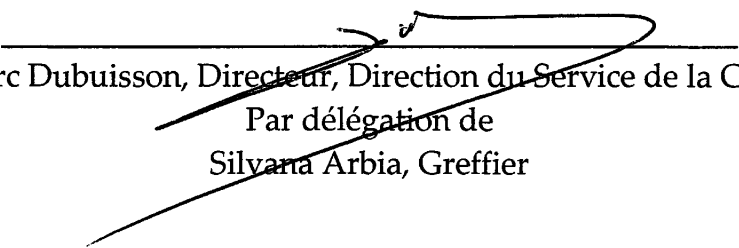
VU la norme 29 du Règlement du Greffe ;

ATTENDU QUE pendant les audiences du 24 et 25 février 2011, le témoin DRC-V19-P-0004 a été requis d'épeler sur deux papiers des noms propres ;

ENREGISTRE au dossier ICC-01/04-01/07 les pièces ci-jointes sous les cotes suivantes :

ICC-01/04-01/07-HNE-49: Papier inscrit par le témoin DRC-V19-P-0004 en session publique lors de l'audience du 24 février 2011 ;

ICC-01/04-01/07-HNE-50-Conf: Papier inscrit par le témoin DRC-V19-P-0004 en session à huis clos partiel lors de l'audience du 25 février 2011 ;



Marc Dubuisson, Directeur, Direction du Service de la Cour
Par délégation de
Silvana Arbia, Greffier

Fait le 4 mars 2011

À La Haye aux Pays-Bas